



AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Henri, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau de la municipalité, 219 rue Commerciale à Saint-Henri le 30 septembre 2024 et

QUE toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Saint-Henri durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ces rôles, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1^{er} mai 2025;
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :
MRC de Bellechasse
100, Mgr Bilodeau
Saint-Lazare (Québec) G0R 3J0
- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible aux bureaux de la MRC de Bellechasse et à celui de de la municipalité; et
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 80-97 de la MRC de Bellechasse et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Henri, le 10 octobre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,


Jérôme Fortier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, déclare solennellement que j'ai publié l'AVIS ci-haut en affichant une copie à mon bureau le 10 octobre 2024 et en le faisant publier dans l'édition du 16 octobre 2024 du journal *LA VOIX DU SUD*.

Donné à Saint-Henri ce 10 octobre 2024.

Le directeur général et greffier-trésorier,


Jérôme Fortier